



ASSOCIATION
CANADIENNE DE
SANTÉ PUBLIQUE

La voix de la santé publique



RÉSUMÉ

L'Association canadienne de santé publique invite le gouvernement fédéral à amener les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres acteurs à créer des systèmes de santé publique cohésifs, complets et responsables au Canada.

Cela permettra d'améliorer les résultats de santé des populations de tout le pays et empêchera les systèmes de soins primaires et de courte durée d'être surchargés. Dans un pays qui accorde autant de valeur à la transférabilité et à l'universalité des soins médicaux aux particuliers, les services de santé publique, qui protègent et améliorent la santé des populations canadiennes, devraient être assujettis aux mêmes normes.

Les six fonctions de base des systèmes de santé publique du Canada sont l'évaluation de la santé des populations, la protection de la santé, la surveillance de la santé, la prévention des maladies et des blessures, la promotion de la santé et les mesures et interventions d'urgence. En pratique cependant, de nombreux aspects du contenu de ces fonctions, et leur traduction en programmes d'action, sont mal définis ou mal réalisés. Le gouvernement fédéral devrait établir à l'échelle intergouvernementale un « groupe de travail sur les systèmes de santé publique » dont le premier mandat serait de définir un ensemble commun de fonctions de base de la santé publique, ainsi qu'un cadre commun d'objectifs de haut niveau et d'indicateurs de résultats pour la prestation des services de santé publique.

La main-d'œuvre en santé publique fait appel à divers antécédents professionnels et disciplinaires, mais elle a besoin d'un tronc commun d'approches et de compétences de base en santé publique, ainsi que des compétences nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins dans ce domaine. C'est pourquoi le renforcement des systèmes de santé publique du Canada nécessite l'élaboration de descriptions actualisées des compétences de la main-d'œuvre et leur intégration dans la planification de la main-d'œuvre et la dotation en ressources.

Partout au Canada, il y a un manque criant de ressources de formation pour les praticiens et praticiennes qui se joignent à la main-d'œuvre en santé publique ou qui cherchent à perfectionner leurs connaissances et leurs compétences. Cela présente un obstacle de taille à la fois pour la prestation de services de santé publique de haute qualité et pour la mobilité de la main-d'œuvre. Un leadership fédéral est nécessaire pour concevoir et offrir une formation souple et exhaustive aux praticiens et praticiennes de la santé publique du pays.

Sur le plan de la gouvernance, le gouvernement fédéral devrait prendre

POUR RENFORCER LES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE au Canada

les devants en établissant une nouvelle Loi canadienne sur la santé publique qui décrira le mandat fédéral de soutien aux services de santé publique, affectera de nouveaux transferts de responsabilités ciblés en matière de santé publique pour renforcer les capacités provinciales et territoriales, assurera la communication d'informations sur les résultats et appuiera la planification d'urgence. Il devrait aussi instaurer des mécanismes de gouvernance qui permettront au savoir-faire en santé publique d'éclairer les politiques et programmes élaborés par d'autres ministères, mais qui ont des conséquences pour la santé des populations.

Le leadership fédéral n'est qu'un premier pas. Avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux et des autres acteurs, nous pouvons édifier les systèmes de santé publique cohésifs, complets et responsables que méritent les citoyens et les citoyennes et qui renforceront le Canada dans son ensemble.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Nous invitons le gouvernement du Canada à :



FONCTIONS DE BASE DES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE

- 1 Réunir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour créer un énoncé pancanadien des fonctions de base de la santé publique afin d'établir un engagement commun envers le mandat des services de santé publique.

OBJECTIFS DE SANTÉ DES POPULATIONS

- 2 Travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à traduire les fonctions de base convenues de la santé publique en un ensemble de grands objectifs de santé des populations qui précisent les résultats que les services de santé publique seront tenus de fournir aux populations du Canada.
- 3 Rechercher un accord sur des indicateurs de résultats pancanadiens permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs de santé des populations.

COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- 4 Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les acteurs concernés à produire une liste actualisée des compétences en santé publique.

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- 5 Diriger des consultations sur un programme de formation pancanadien pour la main-d'œuvre professionnelle en santé publique fondé sur un jeu renouvelé de compétences en santé publique. Déterminer les formules optimales de prestation de cette formation.
- 6 S'engager à financer une plateforme de formation en ligne pour la main-d'œuvre en santé publique, à mettre au point et à offrir par l'Agence de la santé publique du Canada ou à déléguer à une organisation d'acteurs compétente.

GOVERNANCE

- 7 **DIRIGER LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE QUI :**
 - Définisse les fonctions de base et les objectifs des services de santé publique du Canada;
 - Décrive le mandat fédéral de soutien à la santé publique au palier national et en collaboration avec les provinces et territoires;
 - Alloue de nouveaux transferts de fonds ciblés aux provinces et territoires pour combler les lacunes dans leurs capacités de fournir les services de santé publique;
 - Attribue des obligations redditionnelles de communication d'informations, de contrôle et d'évaluation des effets sur la santé

publique au sein des systèmes de santé des provinces et des territoires, et qui exige des rapports annuels sur les progrès accomplis à l'échelle du pays en vue d'atteindre les objectifs de santé des populations;

- Soutienne la planification des mesures d'urgence en santé publique et définisse dans la législation les pouvoirs extraordinaires du gouvernement fédéral en matière de santé publique dans les domaines où une coordination pancanadienne est essentielle (p. ex. l'immunisation, la capacité de fabrication et la communication de données).
- 8 **ADOPTER DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE QUI PERMETTENT AUX SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ PUBLIQUE D'ÉCLAIRER LES POLITIQUES POUR LA SANTÉ :**
 - En définissant les indicateurs de résultats les plus aptes à évaluer les effets de la santé publique sur l'amélioration de la santé et la promotion de l'équité en santé;
 - En établissant des mécanismes gouvernementaux ciblés pour favoriser la collaboration interministérielle et promouvoir ainsi la santé des populations;
 - En structurant les organes et processus de gouvernance de manière à amplifier la voix et l'autorité des communautés touchées, tant pour la gouvernance habituelle de la santé publique que pendant les urgences sanitaires.



ASSOCIATION
CANADIENNE DE
SANTÉ PUBLIQUE

Porte-parole national indépendant et défenseur fidèle de la santé publique, l'Association canadienne de santé publique parle au nom des individus et des populations avec tous les ordres de gouvernement.

NOTRE VISION Des gens et des communautés en bonne santé prospérant dans des environnements rassembleurs, équitables et durables

NOTRE MISSION Améliorer la santé de toutes les personnes et toutes les communautés du Canada, en particulier celles qui sont structurellement défavorisées, et contribuer à l'avènement d'un monde plus sain et plus équitable